



Famille, grands parents et fille qui divorce

Par Visiteur

Grands parents, notre fille vient de divorcer. Notre petite fille de 7 ans est empêchée de nous voir ainsi que les autres membres de notre famille. Puis-je adresser une requête au juge des affaires familiales directement et sous quel formulaire?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Notre petite fille de 7 ans est empêchée de nous voir ainsi que les autres membres de notre famille. Puis-je adresser une requête au juge des affaires familiales directement et sous quel formulaire?
Qui vous empêche de voir votre petite fille et pour quelle raison?

Cordialement

Par Visiteur

Ma fille divorcée a rompu avec toute notre famille et il devient impossible de rencontrer notre petite fille.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends parfaitement et vous avez tout à fait le droit de voir votre petite fille.
Vous devez pour cela saisir le juge aux affaires familiales afin de demander un droit de visite voire un droit de visite et d'hébergement. Le juge ne peut en principe vous refuser ce droit que si votre petite fille refuse de vous voir ou pour motif grave.
Pour cela vous pouvez vous adresser au greffe de la juridiction qui vous indiquera comment procéder (soit formulaire pré rempli soit lettre manuscrite).

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie des informations données et suivre votre conseil

Par Visiteur

Cher Monsieur,

J'espère que la situation va s'arranger au plus vite et que vous pourrez très vite avoir la joie de retrouver votre petite fille.

Bien cordialement